

# CONNAÎTRE LES ÉMISSIONS LIÉES AU TRANSPORT AÉRIEN ET AUX ACTIVITÉS AÉROPORTUAIRES

## OBJECTIF

- Améliorer la connaissance des émissions liées au transport aérien et aux activités aéroportuaires sur l'agglomération toulousaine
- Poursuivre les actions entreprises par l'aéroport de Toulouse/Blagnac pour maîtriser ses émissions en polluants atmosphériques.

### Document Source

PPA 2016-2020 - Action B9

### Secteur concerné

Activités aéroportuaires

### Public concerné

Aéroports et aérodromes

### Pilote(s) de l'action



**AÉROPORT  
TOULOUSE  
BLAGNAC**



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
GARONNE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DREAL**  
*(en fonction des  
sous-actions)*

## DESCRIPTION DÉTAILLÉE

En 2009, les émissions dues au transport aérien et aux activités aéroportuaires de l'aéroport de Toulouse Blagnac représentaient moins de 3% des émissions de NOx et moins de 0.5% des émissions de PM10 de la zone PPA. Cependant, au cours de la consultation des collectivités territoriales et de l'enquête publique, de nombreuses observations ont été formulées concernant les émissions de ce secteur d'activité et les actions menées pour les réduire. Ces observations traduisent les inquiétudes et les attentes des habitants de la zone PPA sur ce sujet.

Ainsi, cette action vise à connaître les émissions liées au transport aérien et aux activités aéroportuaires.

Les actions proposées dans la présente fiche ont pour but de répondre à ces préoccupations. Il est prévu :

- de modéliser tous les deux ans les émissions liées à l'aéroport de Toulouse-Blagnac (ATB)
- de suivre et d'encourager les actions mises en oeuvre par la plate-forme aéroportuaire de Toulouse/Blagnac pour réduire ses émissions en polluants atmosphériques
- d'équiper tout nouveau poste au contact des passerelles de l'aéroport de Toulouse/Blagnac en 400Hz
- d'étudier (étude bibliographique ou estimation globale ou campagne de mesure) les émissions des trois aéroports secondaires (Toulouse-Francazal, Toulouse-Lasbordes et Muret-Lherm), en fonction des données disponibles.

Pour les trois aéroports secondaires, l'objectif n'est pas de connaître très précisément les émissions liées au transport aérien et à l'activité de chaque plate-forme, mais d'avoir une évaluation générale permettant d'estimer le « poids » de leurs émissions par rapport aux émissions totales de la zone PPA.

## CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- 2015-2020

### Partenaires associés

- Atmo Occitanie
- DSAC
- Gestionnaires des aéroports et aérodromes



## MOYENS MIS EN OEUVRE

### FINANCEMENT

#### Estimation du coût global

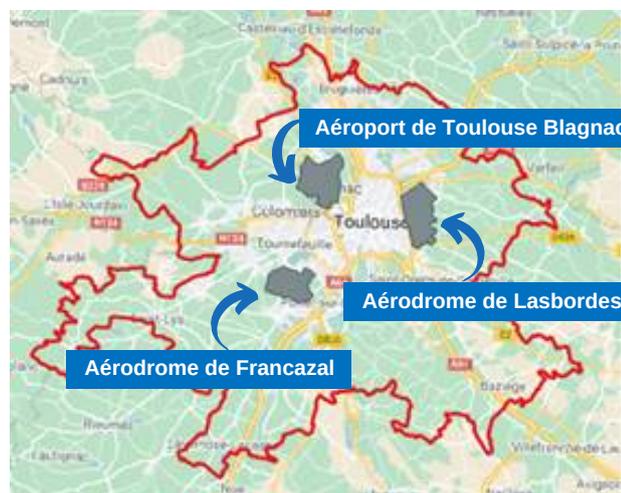
#### Partenaires financiers

- Pour les actions concernant l'aéroport de Toulouse-Blagnac : coût supporté par ATB
- Pour les autres aéroports : calcul des émissions réalisé par Atmo Occitanie

## IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

#### Estimation de l'amélioration de la qualité de l'air escomptée

Sur le territoire du PPA, le calcul des émissions issues du secteur aérien réalisé par Atmo Occitanie est basé sur les données de trafic de l'Union des Aéroports Français (UAF). Sont ainsi pris en compte les aéroports de Toulouse Blagnac, et les aérodromes de Lasbordes à Balma et de Francazal à Cugnaux. Le troisième aéroport secondaire présent sur le territoire du PPA, l'aérodrome de Muret-Lherm, n'est pas répertorié dans les données de l'UAF et Atmo ne dispose pas de possibilité d'accéder à leurs données. Il n'est donc pas intégré dans l'inventaire des émissions, pour lequel la dernière année disponible est 2018.



Carte de situation des 3 aéroports pris en compte pour le calcul des émissions du secteur aérien sur le territoire du PPA

#### Pour l'aéroport de Toulouse Blagnac :

Les émissions liées à l'activité de l'aéroport de Toulouse Blagnac ainsi que l'impact de cette activité lors d'un épisode de pollution ont été étudiées, et les résultats sont consultables dans le rapport d'étude : [https://www.atmo-occitanie.org/sites/default/files/publications/2019-12/ETU-2019-111-Rapport%20annuel%202018%20A%C3%A9roport%20Tlse-Blagnac\\_VF.pdf](https://www.atmo-occitanie.org/sites/default/files/publications/2019-12/ETU-2019-111-Rapport%20annuel%202018%20A%C3%A9roport%20Tlse-Blagnac_VF.pdf)

Rapport%20annuel%202018%20A%C3%A9roport%20Tlse-Blagnac\_VF.pdf

*NB : L'effet des actions engagées par la plate-forme aéroportuaire de Toulouse Blagnac pour réduire ses émissions en polluants atmosphériques n'ont pas fait l'objet d'une évaluation de leur effet sur la qualité de l'air.*

#### Pour les aéroports secondaires :

La part des aérodromes de Cugnaux-Francazal et Balma-Lasbordes sur les émissions totales de la zone PPA et sur les émissions du transport aérien pour les principaux polluants et les GES est indiquée ci-dessous (source : ATMO\_IRS\_V4.2\_2008\_2018)

Polluant	NOx	PM10	PM2.5	COVNM	GES totaux (t eq CO <sub>2</sub> )
% du total PPA - 2018	0,2%	0,3%	0,3%	0,0%	0,1%
% du total aérien sur zone PPA - 2018	4,9%	18,0%	15,2%	6,1%	5,5%

Ainsi, en 2018, les émissions de NOX des 2 aérodromes de Cugnaux-Franczal et Balma-Lasbordes représentent 5% des émissions du transport aérien sur la zone du PPA Toulousain, et 0.2% des émissions totales de ce polluant sur la zone PPA.

Les émissions de NOx de ces deux aérodromes diminuent de 19.5% entre 2013 et 2018, 2013 étant la première année pour laquelle il existe des données pour ces aérodromes. Sur la même période les émissions de NOX du secteur aérien sur la zone PPA augmentent de 12% (aéroport de Toulouse Blagnac majoritairement). Ce sont les mêmes ordres de grandeur pour les émissions de GES.

Note méthodologique : pour ces aérodromes, seul le trafic aérien est pris en compte, et les émissions polluantes sont associées à la commune sur laquelle est implantée officiellement l'aérodrome. Pour l'aéroport de Toulouse Blagnac, la géographie de la plateforme aéroportuaire et des pistes est prise en compte et ses émissions sont donc affectées à 4 communes.

## INDICATEURS DE SUIVI

### Réalisation de l'estimation des émissions des trois aéroports secondaires :

- 2019 : publication de l'étude pour l'aéroport de Toulouse Blagnac
- 2020 : évaluation des émissions des aéroports secondaires dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire des émissions polluantes pour l'année 2018

### Réalisation de la mise à jour tous les 2 ans de la modélisation des émissions de l'aéroport ATB

- Réalisé en 2019

### Nombre de postes au contact équipés en 400hz par rapport au nombre total de postes au contact d'ATB :

- 2019 : 100%

### Bilan des actions réalisées par ATB pour limiter les rejets de polluants atmosphériques.

Plusieurs projets en cours :

- Plan d'actions efficacité énergétique
- Projet Commute - Cf fiche n°41
- Projet Hyport - Cf fiche n°45
- Projet Demeter
- Réflexion sur Objectif aéroport zéro Emission

### Actions de la Feuille de Route associées à l'action B9

N°	Action(s)	Pilote(s)
45	Projet HYPOR	AREC/ ENGIE
46	Mise en place d'un arrêté de restriction de l'usage des moteurs auxiliaires (APU)	Aéroport Toulouse Blagnac / DSAC
47	Evolution de la flotte de service d'ATB	Aéroport Toulouse Blagnac / DSAC

## Commentaire général sur l'action et son avancement

Action terminée 

Atmo Occitanie et ATB publient annuellement depuis 2012 un bilan de la qualité de l'air dans la zone aéroportuaire (rapports disponibles sur le site d'ATMO Occitanie). Dans le cadre de l'action du PPA, une étude concernant la mise à jour de l'inventaire des émissions liées aux activités aéroportuaires ainsi que leur impact lors d'un épisode de pollution PM10 a été menée en 2018.

Les émissions des aérodromes de Franczal et Lasbordes sont intégrées dans l'inventaire des émissions polluantes du secteur du transport aérien sur le territoire du PPA par Atmo Occitanie, sur la base des données de trafic fournies par l'Union des Aéroports Français. Ces données d'émission sont ainsi disponibles depuis 2013.

Concernant les actions mises en œuvre par ATB pour réduire les émissions de polluants, le poste parking avions est alimenté par de l'énergie électrique. ATB est également partenaire du projet Commute (Cf fiche action 41) afin de favoriser la mobilité évitée ou active de ses employés, et réduire ainsi les émissions liées à leurs trajet domicile travail.